

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0383

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Compte administratif 2014 pour le mandat

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Claude Vial

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

**Conseil du 29 juin 2015****Délibération n° 2015-0383**

commission principale :	finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet :	<b>Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Compte administratif 2014 pour le mandat</b>
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La liste des projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Communauté urbaine de Lyon a été adoptée par délibération du Conseil de communauté le 15 décembre 2008 puis révisée le 28 juin 2010 et le 9 janvier 2012.

Cette liste de la PPI a concouru à la réalisation des objectifs du plan de mandat. Sur le plan budgétaire, elle a été mise en œuvre sur les exercices 2009 à 2014.

La programmation et la réalisation des investissements opérationnels de la PPI s'effectuent selon le mode de gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). La programmation pluriannuelle de fonctionnement est gérée symétriquement en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement déterminent pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées.

Les crédits de paiement fixent le plafond des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et autorisations d'engagement correspondantes (article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales -CGCT-).

Depuis 2012, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont ouvertes en référence à des programmes qui coïncident avec les compétences de la Communauté urbaine, eux-mêmes rattachés à une politique publique du plan de mandat.

**Tableau 1 : référentiel des politiques publiques sectorielles et des programmes**

Politiques publiques sectorielles	N°	Programmes
Développement et aménagement économique, social et culturel	P01	développement économique local
	P02	rayonnement national et international
	P03	soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
	P04	tourisme
	P05	très haut débit
Aménagement de l'espace communautaire	P06	aménagements urbains
	P07	réserves foncières et outils de l'action foncière
	P08	transports urbains
	P09	création, aménagement et entretien de la voirie

	P10	parcs de stationnement
	P11	signalisation et accessibilité de la voirie
	P12	ouvrages d'art et tunnels
	P13	haltes fluviales
Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	P14	soutien au logement social (y compris foncier)
	P15	logement parc privé
	P16	accompagnement des gens du voyage
Politique de la ville	P17	politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif	P18	incendie et de secours
	P19	assainissement
	P20	eau potable
	P21	eaux pluviales et ruissellement
	P22	cimetières et crématoriums
	P23	abattoirs et marchés d'intérêt national (MIN)
Environnement et politique du cadre de vie	P24	nettoisement
	P25	déchets
	P26	lutte contre les pollutions
	P27	préservation et promotion d'espaces naturels
	P31	énergie
Moyens généraux	P28	fonctionnement de l'institution
	P29	gestion financière (dette, fiscalité, dotations, etc.)
	P30	dépenses avec TVA non déductible

Le montant des autorisations de programme et des autorisations d'engagement est revu chaque année simultanément à l'adoption du budget primitif et par délibération distincte.

Ce dispositif permet de tenir compte de la planification physique des projets au regard des ressources à mobiliser et de la capacité financière de la collectivité.

Une fois votée budgétairement, l'individualisation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement est proposée par les services à l'assemblée délibérante. Cette étape, consistant à affecter une partie de l'enveloppe de financement à une opération spécifique, est le préalable indispensable à l'engagement et à la réalisation des dépenses et recettes.

## 1 - Les autorisations de programme/crédits de paiement en 2014

### 1-1 Les autorisations de programme individualisées dans l'année (non retraitées)

En délibérant le montant plafond des autorisations de programme qu'elle s'autorise à individualiser au cours de l'exercice, la collectivité maîtrise le rythme de lancement des projets au regard des capacités de paiement annuelles déterminées par la prospective financière. Au BP 2014, le montant des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires de dépenses avait été fixé à 510 M€ tous budgets, soit 467,1 M€ pour le budget principal, 24,8 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, 18 M€ pour le budget annexe des eaux et 0,06 M€ pour le budget annexe du restaurant administratif.

Au même titre que le budget, les AP peuvent faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice. La décision modificative du 23 juin 2014 a porté le montant des autorisations de programme à lancer en 2014 à 525,5 M€ tous budgets confondus dont 482,8 M€ pour le budget principal (+ 15,7 M€).

Au 31 décembre 2014, les AP ont été individualisées à hauteur de 393,2 M€ en dépenses et 70,1 M€ en recettes pour l'ensemble des budgets, soit en dépenses 366,3 M€ pour le budget principal, 18,6 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 8,4 M€ pour le budget annexe des eaux.

Le tableau ci-après retrace les AP individualisées en dépenses et en recettes tous budgets.

**Tableau n° 2 : AP individualisées en 2014 par programmes (en M€) - montants réels non retraités**

Programmes	Montants d'AP individualisées dépenses 2014	Montants d'AP individualisées recettes 2014
P01 - Développement économique local	2,2	- 0,2
P02 - Rayonnement national et international	3,5	0,2
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	6,5	0,3
P04 - Tourisme	0,0	0,0
P05 - Très haut débit	0,0	0,0
P06 - Aménagements urbains	74,8	9,3
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	17,0	4,3
P08 - Transports urbains	1,8	1,9
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	60,7	14,0
P10 - Parcs de stationnement	0,1	0,1
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	6,0	0,0
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	42,1	14,1
P13 - Haltes fluviales	0,3	0,0
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	55,2	18,5
P15 - Logement parc privé	6,2	0,1
P16 - Accompagnement des gens du voyage	1,4	0,5
P17 - Politique de la ville	8,7	3,6
P18 - Incendie et secours	2,2	0,0
P19 - Assainissement	16,1	- 0,3
P20 - Eau potable	7,7	2,0
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	4,2	- 0,2
P22 - Cimetières et crématoriums	0,4	0,1
P23 - Abattoirs marchés et marchés d'intérêt national	0,0	0,0
P24 - Nettoyement	1,0	0,0
P25 - Déchets	8,5	0,2
P26 - Lutte contre les pollutions	2,2	0,0
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	1,9	1,4
P28 - Fonctionnement de l'institution	48,5	0,2
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)	13,9	0,0
P30 - Dépenses avec TVA non déductible	0,0	0,0
P31 - Energie	0,0	0,0
<b>TOTAUX</b>	<b>393,2</b>	<b>70,1</b>

*NB : Les montants qui apparaissent en négatif dans les colonnes autorisations de programme individualisées signifient qu'une diminution globale d'autorisations de programme est intervenue sur le programme concerné entre 2013 et 2014.*

Sur les 393,2 M€ d'autorisations de programme individualisées, 229,2 M€ concernent les projets et 164 M€ ont trait aux opérations récurrentes des politiques publiques.

### 1-2 Les crédits de paiement consommés en 2014 (non retraités)

Le montant des crédits de paiement consommés dans l'année porte sur les autorisations de programme individualisées en 2014 mais également sur les autorisations de programme individualisées au cours des exercices précédents. 509,7 M€ de crédits de paiement de dépenses et 115,3 M€ de crédits de paiement de recettes ont été réalisés sur l'exercice 2014.

Sur les 509,7 M€ de crédits de paiement réalisés, 371 M€ concernent les projets et 138,7 M€ correspondent aux opérations récurrentes des politiques publiques.

Cela correspond à une consommation de 468 M€ en dépenses pour le budget principal, 29,7 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, 12 M€ pour le budget annexe des eaux et 0,04 M€ pour le budget annexe du restaurant administratif.

Le tableau ci-après retrace les crédits de paiement réalisés en dépenses et en recettes tous budgets.

**Tableau n° 3 : crédits de paiement réalisés en 2014 par programmes (en M€) - montants réels non retraités**

Programmes	CP 2014 réalisés dépenses	CP 2014 réalisés recettes
P01 - Développement économique local	3,1	0,1
P02 - Rayonnement national et international	8,7	0,6
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	12,5	4,1
P04 - Tourisme	0,0	0,0
P05 - Très haut débit	0,0	0,0
P06 - Aménagements urbains	79,7	27,6
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	16,5	12,3
P08 - Transports urbains	16,2	3,9
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	148,6	15,2
P10 - Parcs de stationnement	12,7	1,6
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	5,2	0,0
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	43,2	1,3
P13 - Haltes fluviales	0,2	0,1
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	51,7	21,2
P15 - Logement parc privé	5,0	0,4
P16 - Accompagnement des gens du voyage	0,5	0,2
P17 - Politique de la ville	18,8	17,7
P18 - Incendie et secours	1,9	0,0
P19 - Assainissement	25,1	2,9
P20 - Eau potable	10,8	3,2
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	5,5	0,1
P22 - Cimetières et crématoriums	0,4	0,1
P23 - Abattoirs marchés et marchés d'intérêt national	0,0	0,0
P24 - Nettoyement	0,9	0,3
P25 - Déchets	10,7	0,0

P26 - Lutte contre les pollutions	0,0	0,0
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	3,0	2,2
P28 - Fonctionnement de l'institution	21,7	0,2
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)	7,0	0,0
P30 - Dépenses avec TVA non déductible	0,0	0,0
P31 - Energie	0,0	0,0
<b>TOTAUX</b>	<b>509,7</b>	<b>115,3</b>

Après retraitement des dépenses d'investissement opérationnel (correction des doubles comptes et des annulations sur exercices antérieurs), le montant réalisé s'établit, tous budgets, à 494,5 M€ en dépenses et 100,1 M€ en recettes.

Le taux de couverture <sup>1</sup> 2014 permet de mesurer la durée moyenne de réalisation des autorisations de programme individualisées. Il est relativement stable à 2 ans et 1 mois en 2014 (soit 4 mois de plus qu'en 2013).

Par ailleurs, ce taux de couverture reste en deçà de la moyenne de ces 5 dernières années (moyenne de 2 ans et 10 mois), reflétant ainsi le bon rythme de réalisation du plan de mandat.

## 2 - Les autorisations d'engagement/crédits de paiement en 2014 (non retraitées)

Depuis l'exercice 2011, la Communauté urbaine assure le financement des projets inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe avec des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Ce budget annexe recense les dépenses et recettes des opérations d'aménagement, d'allotissements et de viabilisation de terrains dont l'administration n'a pas concédé la réalisation à un aménageur. Ces équipements destinés à la revente et qui n'ont pas vocation à rentrer dans le patrimoine de la collectivité sont comptabilisés en section de fonctionnement, conformément à la réglementation budgétaire et comptable.

En cas de déficit, l'équilibre du budget annexe est assuré par une participation du budget principal et inversement en cas d'excédent, par un reversement au budget principal.

Sur les 11 opérations d'aménagement en stock que compte le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, une opération a été individualisée en 2014. Il s'agit de l'autorisation d'engagement liée au projet de l'aménagement de l'esplanade de la poste à Dardilly prévue à hauteur de 11,4 M€ en dépenses et 6,3 M€ en recettes.

Le montant total des crédits de paiement consommés en 2014 porte principalement sur les autorisations d'engagement individualisées (AEI) des années précédentes : 8,8 M€ en dépenses et 6,2 M€ en recettes.

Le tableau ci-après retrace les autorisations d'engagement individualisées et crédits de paiement réalisés en dépenses et en recettes au budget annexe en 2014.

**Tableau n°4 : autorisations d'engagement individualisées et crédits de paiement réalisés en 2014 par programmes (en M€) - montants réels non retraités**

Programmes	Montant d'AEI		CP 2014	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
P06 - Aménagements urbains	121,2	105,9	7,3	3,1
P17 - Politique de la ville	35,2	24,1	1,6	3,1
<b>Total</b>	<b>156,4</b>	<b>130,0</b>	<b>8,8</b>	<b>6,2</b>

## 3 - La programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement sur la période 2009-2014

<sup>1</sup> Taux de couverture = encours des autorisations de programme individualisées pour les projets (hors opérations globalisées) / montant des crédits de paiement correspondants réalisés dans l'exercice.

### 3-1 Présentation générale tous budgets (non retraités)

L'investissement opérationnel géré en autorisations de programme/crédits de paiement a fait l'objet d'un pilotage pendant le mandat en fonction d'une capacité financière estimée initialement à 1 950 M€ en charge nette pour la période 2009-2014. Cette capacité financière avait été estimée en 2008 d'après les données de prospective suivantes (tous budgets) :

- maintenir un taux de taxe professionnelle équivalent, avec une progression des bases de + 2,5 % par an,
- limiter l'augmentation des dépenses de personnels à + 2,5 % par an,
- assurer les subventions à hauteur des engagements connus (zones d'aménagement concerté -ZAC-, service départemental d'incendie et secours -SDIS-, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, etc.),
- calculer les intérêts de la dette calculés en fonction des emprunts réalisés ou avec une estimation de taux à 5,5 % sur 15 ans pour les nouveaux emprunts. Le niveau d'endettement étant plafonné par les ratios de 8 ans de capacité de désendettement et 20 % de service de la dette.

La capacité financière a été réévaluée chaque année en fonction de l'environnement financier et fiscal de la Communauté urbaine.

En 2013, la capacité financière de la Communauté urbaine a été réévaluée à 2 300 M€ en charge nette sur l'ensemble des budgets.

Le dynamisme des bases fiscales de l'agglomération, la réduction des taux d'intérêt et l'encadrement strict des dépenses de fonctionnement ont ensuite permis à la Communauté urbaine de dégager des marges de manœuvres supplémentaires tout en préservant les ratios de santé financière. Le cumul du réalisé 2009-2014 s'élève ainsi à 3 226,3 M€ en dépenses et 558 M€ en recettes, soit 2 668 M€ en charge nette.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante : 2 777,6 M€ pour le budget principal, 369,4 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, 75,3 M€ pour le budget annexe des eaux et 3,9 M€ pour le budget annexe du restaurant administratif.

Au cours du mandat 2009-2014 les dépenses d'investissement opérationnel représentent en moyenne 538 M€ par an. 1 600 opérations ont reçu un financement. Les nouvelles autorisations de programme ont été individualisées pour un montant de 2 956 M€.

Le tableau suivant illustre l'évolution des dépenses d'investissement opérationnel 2009-2014 dans le cadre de la PPI.

**Tableau n° 5 : crédits de paiement réalisés entre 2009 et 2014 (en M€) - périmètre PPI - montants réels non retraités**

CP réalisés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Dépenses	438,1	494,9	546,4	575,4	661,8	509,7	<b>3 226,3</b>
Recettes	85,6	98,4	98,5	70,4	89,8	115,3	<b>558,0</b>

Le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées, pour les années 2009 à 2014, est de 78,2 % en dépenses et de 71 % en recettes sur l'ensemble des budgets.

Le tableau ci-après détaille la consommation des autorisations de programme au cours du mandat.

**Tableau n° 6 : consommation des autorisations de programme au cours du mandat 2009-2014 par programmes (en M€)**

Programmes	Total API dépenses au 31/12/2014	Total API recettes au 31/12/2014	Cumul réalisé 2009-2014 dépenses	Cumul réalisé 2009-2014 recettes	Reste à réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes
P01 - Développement économique local	62,7	1,0	48,8	0,6	13,8	0,4
P02 - Rayonnement national et international	64,6	2,8	48,8	2,0	15,8	0,9
P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux	45,5	11,0	28,8	8,4	16,7	2,6
P04 - Tourisme	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
P05 - Très haut débit	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0
P06 - Aménagements urbains	616,2	128,8	464,9	69,7	151,4	59,1
P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière	186,2	90,2	143,3	65,4	42,9	24,9
P08 - Transports urbains	170,4	12,9	145,0	10,8	25,3	2,1
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie	863,6	95,5	677,1	70,1	186,5	25,4
P10 - Parcs de stationnement	51,5	3,5	46,2	5,6	5,3	-2,1
P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie	37,7	1,2	34,7	0,8	3,1	0,4
P12 - Ouvrages d'art et tunnels	486,2	33,9	436,7	20,7	49,6	13,2
P13 - Haltes fluviales	1,4	0,2	1,1	0,1	0,3	0,1
P14 - Soutien au logement social (y/c foncier)	533,7	196,6	347,5	144,8	186,2	51,8
P15 - Logement parc privé	33,4	6,6	19,6	5,9	13,8	0,8
P16 - Accompagnement des gens du voyage	12,0	3,2	10,6	2,7	1,4	0,5
P17 - Politique de la ville	157,7	72,0	115,2	45,5	42,4	26,5
P18 - Incendie et secours	13,1	0,0	12,7	0,0	0,4	0,0
P19 - Assainissement	377,5	90,8	332,5	78,0	45,0	12,9
P20 - Eau potable	77,1	20,5	65,7	15,7	11,4	4,8
P21 - Eaux pluviales et ruissellement	62,5	3,2	46,7	1,4	15,8	1,8
P22 - Cimetières et crématoriums	2,8	0,5	2,7	0,5	0,1	0,0
P23 - Abattoirs marchés et marchés d'intérêt national	4,3	0,1	4,3	0,1	0,0	0,0
P24 - Nettoyement	10,0	0,4	9,4	0,4	0,7	0,0
P25 - Déchets	65,6	0,4	53,9	0,2	11,7	0,2
P26 - Lutte contre les pollutions	2,8	0,0	0,1	0,0	2,7	0,0
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	29,0	10,7	23,7	8,2	5,3	2,5
P28 - Fonctionnement de l'institution	144,4	0,6	98,1	0,6	46,3	0,0
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)	14,0	0,0	7,1	0,0	6,9	0,0
P30 - Dépenses avec TVA non déductible	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
P31 - Energie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAUX</b>	<b>4127,1</b>	<b>786,7</b>	<b>3226,3</b>	<b>558,0</b>	<b>900,8</b>	<b>228,7</b>

NB : les montants de recettes qui apparaissent en négatif dans les restes à réaliser témoignent d'un niveau d'encaissement supérieur à la prévision en autorisations de programme/crédits de paiement.

A la clôture de l'exercice, les restes à réaliser sur les autorisations de programme individualisées s'établissent à 900,8 M€ en dépenses et 228,7 M€ en recettes et se décomposent comme suit :

- 829,3 M€ en dépenses et 208,6 M€ en recettes au budget principal,
- 54,8 M€ en dépenses et 14,1 M€ en recettes au budget annexe de l'assainissement,
- 16,7 M€ en dépenses et 5,9 M€ en recettes au budget annexe des eaux,
- 0,04 M€ en dépenses et 0,03 M€ en recettes au budget annexe du restaurant communautaire.

Ce stock d'autorisations de programme est en diminution de plus de 270 M€ par rapport au début du mandat (1 170,3 M€ au 31 décembre 2008).

Parallèlement, les projets d'aménagement gérés en autorisation d'engagement au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe sont comptabilisés en section de fonctionnement. Le tableau récapitulatif ci-après retrace l'ensemble de ces autorisations d'engagement votées et crédits de paiement réalisés entre 2009 et 2014.

**Tableau n° 7 : consommation des autorisations d'engagement au cours du mandat 2009-2014 par programmes (en M€)**

Programmes	Montant d'AEI		Cumul réalisé 2009-2014		Restes à réaliser	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
P06 - Aménagements urbains	121,2	105,9	28,2	23,5	93,0	82,3
P17 - Politique de la ville	35,2	24,1	17,1	15,5	18,1	8,7
<b>Total</b>	<b>156,4</b>	<b>130,0</b>	<b>45,3</b>	<b>39,0</b>	<b>111,1</b>	<b>91,0</b>

Le développement suivant présente les montants totaux réalisés tous budgets, non retraités, pendant le plan de mandat 2009-2014.

### 3-2 Présentation par politiques publiques sectorielles tous budgets (non retraités)

#### *Développement et aménagement économique, social et culturel*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	126,7	0,7	<b>127,4</b>
recettes	10,9	0,1	<b>11</b>

Le programme développement économique local représente un montant cumulé de dépenses de 48,8 M€ et de 0,6 M€ en recettes. A titre d'exemple, 9,7 M€ ont été mobilisés sur l'opération Carré de soie secteur Tase à Vaulx en Velin ou encore 5,5 M€ pour la requalification de la zone industrielle de Lyon sud-est (RPZI).

Le programme rayonnement national et international représente un montant cumulé en dépenses de 48,8 M€ et en recettes de 2 M€. A titre d'exemple 5,4 M€ ont été mobilisés sur l'opération Théâtre national populaire de Villeurbanne, 4,1 M€ sur la plateforme ACCINOV-CPER ou encore 13,7 M€ sur les pôles de compétitivité et 2,5 M€ pour le canceropôle.

Le programme soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux représente un montant cumulé en dépenses de 28,8 M€ et en recettes de 8,4 M€. A titre d'exemple 6,6 M€ ont été mobilisés pour l'opération Bron université lumière Lyon 2 (3,5 M€ de recettes) et 2,9 M€ pour le campus Charles Mérieux à Lyon 7° (1,9 M€ de recettes).

Les programmes tourisme et très haut débit représentent un montant cumulé de dépenses d'investissement de 1 M€.

#### *Aménagement de l'espace communautaire*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	1 493	456	<b>1 949</b>
recettes	145	98,1	<b>243,1</b>

Le programme aménagements urbains représente un montant cumulé en dépenses de 464,9 M€ et en recettes de 69,7 M€.

A titre d'exemple, 28,9 M€ ont été mobilisés en dépenses sur l'opération Gratte ciel nord à Villeurbanne, 38,8 M€ en dépenses et 13,6 M€ en recettes sur la caserne sergent Blandan, 24,9 M€ en dépenses sur le secteur Nexans Girondins à Lyon, 57,3 M€ en dépenses et 11,5 M€ en recettes pour Lyon-Confluence, 55 M€ en dépenses sur le projet Part-Dieu, 11,9 M€ en dépenses sur la ZAC du Centre de Tassin la Demi Lune, 3,9 M€ en dépenses pour la densification et la requalification du centre d'Albigny sur Saône, ou encore 2,9 M€ en dépenses sur le mail piéton de Craponne.

Le programme réserves foncières représente un montant cumulé en dépenses de 143,3 M€ et en recettes de 65,4 M€. L'action foncière a permis l'accompagnement de projets urbains ou d'infrastructures et la production de logements sociaux.

Le programme transports urbains représente un montant cumulé en dépenses de 145 M€ et en recettes de 10,8 M€. Ce montant est, notamment, composé des dépenses liées à la modernisation du réseau express de l'agglomération lyonnaise : 11,4 M€ pour l'ouest lyonnais, 5,9 M€ pour le pôle multimodal Oullins la Saulaie, 2 M€ pour la modernisation de la ligne Lyon-Bourg-en-Bresse, 2,4 M€ pour la gare de la Part-Dieu. On pourra également souligner les 13,4 M€ de dépenses réalisées pour les passerelles (pont Raymond Barre et canal de Jonage à Décines Charpieu) ou encore les 37,3 M€ de dépenses liées aux lignes de tramways.

Le programme création, aménagement et entretien de voirie représente un montant cumulé en dépenses de 677,2 M€ et en recettes de 70 M€. Ce montant est, notamment, composé des opérations récurrentes à hauteur de 261,5 M€ en dépenses. On citera également les 38,9 M€ du boulevard urbain est (BUE), les 24,1 M€ d'aménagements liés au pont Schuman (1,7 M€ de recettes), les 18,5 M€ liés aux aménagements pour les déplacements doux (dont opérations récurrentes pour 8,5 M€ et le plan modes doux 2009-2014 pour 17,8 M€).

Le programme parcs de stationnement représente un montant cumulé en dépenses de 46,2 M€ (dont 26,9 M€ pour le parking des Panettes) et en recettes de 5,6 M€.

Le programme signalisation et accessibilité de la voirie représente un montant cumulé en dépenses de 34,7 M€ (dont 28,5 M€ pour les opérations récurrentes) et en recettes de 0,8 M€.

Le programme ouvrages d'art et tunnels représente un montant cumulé de 436,7 M€ en dépenses et de 20,7 M€ en recettes. Ce montant est, notamment, composé des crédits affectés au tunnel de la Croix-Rousse (276,7 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes) et aux opérations récurrentes à hauteur de 24,6 M€. On citera également les 45 M€ de dépenses mobilisées pour le pont Schuman (1,6 M€ de recettes), le périphérique nord (39,6 M€ de dépenses et 15,9 M€ de recettes) ou encore la construction de la passerelle Lyon-Caluire et Cuire (12,8 M€ de dépenses).

Le programme haltes fluviales représente un montant cumulé en dépenses de 1,1 M€ et en recettes de 0,1 M€.

#### *Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	253,7	124	<b>377,7</b>
recettes	145,4	8	<b>153,4</b>

Le programme soutien au logement social représente un montant cumulé de 347,5 M€ en dépenses et de 144,8 M€ en recettes, réparti entre les opérations récurrentes (123 M€ de dépenses et 8 M€ de recettes) et les aides à la pierre (216,3 M€ de dépenses et 135,9 M€ de recettes).

Le programme soutien au logement parc privé représente un montant cumulé de 19,6 M€ en dépenses et de 5,9 M€ en recettes.

Le programme accompagnement des gens du voyage représente un montant cumulé de 10,6 M€ en dépenses et de 2,7 M€ en recettes.

*Politique de la ville*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	115,2	0	<b>115,2</b>
recettes	45,5	0	<b>45,5</b>

Les projets du programme de la politique de la ville totalisent 115,2 M€ en dépenses et 45,5 € en recettes répartis principalement sur les Communes de Bron (35,9 M€ en dépenses et 14,8 M€ en recettes), Vénissieux (23,9 M€ de dépenses et 4,9 M€ de recettes), Vaulx en Velin (15 M€ de dépenses et 12,9 M€ de recettes), Lyon (9,2 M€ de dépenses et 0,5 M€ de recettes), Rillieux la Pape (8,1 M€ de dépenses et 4,7 M€ de recettes), Meyzieu (7,1 M€ de dépenses et 0,9 M€ de recettes), Villeurbanne (5 M€ de dépenses et 2,1 M€ de recettes), Saint Fons (3 M€ de dépenses et 0,6 M€ de recettes).

*Gestion des services d'intérêt collectif*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	287,8	176,8	<b>464,6</b>
recettes	81	14,6	<b>95,6</b>

Le programme incendie et secours représente un montant cumulé de 12,7 M€ en dépenses d'investissement.

Le programme assainissement compte 332,5 M€ en dépenses et 78 M€ en recettes. Ce montant se décompose principalement entre les opérations récurrentes (84,4 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes), la station de la Feysine à Villeurbanne (78,2 M€ en dépenses et 32,2 M€ en recettes) et la mise aux normes de la station d'épuration de Saint Fons (57,7 M€ en dépenses et 21,7 M€ en recettes).

Le programme eau potable représente un montant cumulé de 65,7 M€ en dépenses et de 15,7 M€ en recettes dont respectivement 50,4 M€ et 12,9 M€ pour les opérations récurrentes. Le programme eaux pluviales et ruissellement représente un montant cumulé de 46,7 M€ en dépenses et de 1,4 M€ en recettes (dont 26,6 M€ en dépenses pour les opérations récurrentes).

Le programme cimetières et crématoriums totalise 2,7 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes.

Le programme abattoirs et marchés d'intérêt national représente un montant cumulé de 4,3 M€ en dépenses et de 0,07 M€ en recettes.

*Environnement et politique du cadre de vie*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	38,2	48,9	<b>87,1</b>
recettes	8,6	0,2	<b>8,8</b>

Le programme nettoyage représente un montant cumulé de 9,4 M€ en dépenses (dont 2,8 M€ pour le centre de viabilité hivernale) et de 0,4 M€ en recettes. Le programme déchets représente, quant à lui, 53,9 M€ en dépenses (dont 43,6 M€ au titre des opérations récurrentes) et 0,2 M€ en recettes.

Le programme préservation et promotion d'espaces naturels compte 23,7 M€ en dépenses et 8,2 M€ en recettes. Au sein de ce programme, on notera la prédominance de deux opérations : le chemin nature des Rives de Saône (10 M€ en dépenses et 2,8 M€ en recettes) et le réaménagement du canal de Jonage sur le site du Grand large dans le cadre de l'Anneau bleu (6 M€ en dépenses et 5,4 M€ en recettes).

*Moyens généraux*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	44,8	60,3	<b>105,1</b>
recettes	0,4	0,2	<b>0,6</b>

Le programme fonctionnement de l'institution représente un montant cumulé de 98,1 M€ en dépenses (dont 60,3 M€ au titre des opérations récurrentes) et de 0,6 M€ en recettes (dont 0,2 M€ lié à des opérations récurrentes).

Le programme gestion financière totalise 7,1 M€ en dépenses. Il comprend les participations de la Communauté urbaine à l'agence de financement pour 3,4 M€ et à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu pour 3 M€.

### 3-3 Présentation des budgets annexes (non retraités)

#### *Budget annexe de l'assainissement*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	269,3	100,1	<b>369,4</b>
recettes	76,9	1,2	<b>78,1</b>

Ce budget finance les investissements liés au traitement des eaux usées, les stations d'épuration et les travaux sur les réseaux, y compris dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Un certain nombre de travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de projets d'aménagement ou de voirie est porté au budget annexe (ex : Lyon Confluence 2 M€ de dépenses).

Parmi les principaux projets d'investissement pluriannuels d'assainissement réalisés dans le mandat, peuvent être cités :

- la mise aux normes de la station d'épuration de Saint Fons (57,7 M€ en dépenses et 21,7 M€ en recettes),
- la station de la Feyssine à Villeurbanne (77,3 M€ en dépenses et 32,2 M€ en recettes),
- la station d'épuration de Neuville sur Saône (16,2 M€ en dépenses et 2,5 M€ en recettes),
- la station d'épuration de Genay (7,2 M€ en dépenses et 1,7 M€ en recettes),
- le bassin de dessablement à Lyon 9° (5 M€ en dépenses et 0,01 M€ en recettes).

#### *Budget annexe des eaux*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	24,7	50,6	<b>75,3</b>
recettes	4,2	13	<b>17,2</b>

Dans ce cadre sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Parmi les principaux projets d'investissement pluriannuels d'assainissement réalisés dans le mandat, peuvent être cités :

- le débitmètre du champ captant de Crépieux-Charmy (3,4 M€ de dépenses),
- la station de pompage de Saint Genis Laval (2,1 M€ de dépenses).

#### *Budget annexe du restaurant communautaire*

Montant réalisé en M€	Projets	Opérations récurrentes	Total
dépenses	3,8	0,1	<b>3,9</b>
recettes	0,06	0	<b>0,06</b>

Les montants réalisés en dépenses correspondent à des travaux de restructuration et de mise aux normes du restaurant administratif.

*Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe*

Montant réalisé en M€	Projets (fonctionnement)	Opérations récurrentes	Total
dépenses	45,3	0	<b>45,3</b>
recettes	39	0	<b>39</b>

Dans chaque programme 2 opérations se distinguent par leur niveau de consommation.

Au programme aménagements urbains :

- le projet urbain Mermoz-Nord à Lyon 8° pour 11,5 M€ de dépenses et 9,7 M€ de recettes,
- la ZAC de l'Hôtel de Ville de Vaulx en Velin pour 6,4 M€ de dépenses et 4,2 M€ de recettes.

Au programme politique de la ville :

- le grand projet de Ville à Vaulx en Velin pour 8,2 M€ de dépense et 7 M€ de recettes,
- le grand projet de ville de Vénissieux pour 6,9 M€ de dépense et 5,8 M€ de recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE****Constate :**

a) - la réalisation des autorisations de programme au compte administratif 2014 à hauteur de :

- budget principal :

## \* Dépenses

- . 3 606 911 675,90 € individualisés cumulés,
- . 2 777 627 944,65 € réalisés cumulés dont 467 976 549,52 € réalisés en 2014,
- . 829 283 731,25 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

## \* Recettes

- . 671 351 485,38 € individualisés cumulés,
- . 462 724 188,87 € réalisés cumulés dont 108 621 434,94 € réalisés en 2014,
- . 208 627 296,51 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

- budget annexe de l'assainissement :

## \* Dépenses

- . 424 252 205,78 € individualisés cumulés,
- . 369 434 540,08 € réalisés cumulés dont 29 708 500,59 € réalisés en 2014,
- . 54 817 665,70 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

## \* Recettes

- . 92 155 343,41 € individualisés cumulés,
- . 78 065 290,73 € réalisés cumulés dont 2 966 923,90 € réalisés en 2014,
- . 14 090 052,68 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

- budget annexe des eaux :

\* *Dépenses*

- . 92 001 492,37 € individualisés cumulés,
- . 75 337 814,00 € réalisés cumulés dont 11 983 559,83 € réalisés en 2014,
- . 16 663 678,37 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

\* *Recettes*

- . 23 133 856,54 € individualisés cumulés,
- . 17 196 492,84 € réalisés cumulés dont 3 686 467,28 € réalisés en 2014,
- . 5 937 363,70 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

- budget annexe du restaurant administratif :

\* *Dépenses*

- . 3 917 778,44 € individualisés cumulés,
- . 3 880 769,33 € réalisés cumulés dont 44 682,71 € réalisés en 2014,
- . 37 009,11 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

\* *Recettes*

- . 86 378,84 € individualisés cumulés,
- . 57 770,86 € réalisés cumulés dont 33 970,50 € réalisés en 2014,
- . 28 607,98 € restant à réaliser sur autorisations de programme ;

b) - la réalisation des autorisations d'engagement au compte administratif de l'exercice 2014 à hauteur de :

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

\* *Dépenses* :

- . 156 355 154,66 € individualisés cumulés,
- . 45 290 476,77 € réalisés cumulés dont 8 827 356,30 € réalisés en 2014,
- . 111 064 677,89 € restant à réaliser sur autorisation d'engagement ;

\* *Recettes* :

- . 130 018 592,16 € individualisés cumulés,
- . 38 992 791,50 € réalisés cumulés dont 6 236 991,42 € réalisés en 2014,
- . 91 025 800,66 € restant à réaliser sur autorisation d'engagement ;

c) - la réalisation détaillée par autorisations de programme et autorisations d'engagement individualisées qui figurent aux tableaux annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.**